



SAS GPS BORDEAUX

Commissaires de Justice Associés
Bordeaux – Créon - Coutras

Contact :

74 rue Georges Bonnac
Tour 4-Porte 444
33000 BORDEAUX

☎ : 0556909900

☎ : 05 57 49 06 36

✉ : bordeaux@gps.legal

Site web : www.gps.legal

Paiement par carte bancaire

CDC CONSIGNATIONS
IBAN N° : FR 87 40031 00001 0000139703A 22

Compétence Cour d'Appel
départements : 16, 24 et 33

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

COPIE CONFORME A
L'ORIGINAL

COMMISSAIRES
DE JUSTICE

SOMMATION DE PAYER

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE VINGT HUIT OCTOBRE

Le commissaire de justice soussigné, associé au sein de la S.A.S GPS, titulaire d'un office de commissaires de justice à la résidence de Bordeaux (Gironde), y demeurant 74 rue Georges Bonnac,

A :

EARL LA FERME CERONNAISE, inscrite sous le N° 841877376 au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX, dont le siège social est à (33720) CÉRON, La Ferme d'Illats, Lieu dit Caulet, prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège,

Pour qui la copie du présent a été remise comme indiqué à la modalité de signification.

A LA DEMANDE DE :

La S.A.R.L. GIRONDE TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS, au capital de 5000 Euros, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le n° 484 225 842, ayant son siège 1655 rue de Naulin à LA SAUVE (33670), agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié audit siège

Elisant domicile en mon Etude.

JE VOUS SIGNIFIE ET RAPPELLE QUE :

Vous restez devoir au demandeur les sommes ci-dessous détaillées, justifiées éventuellement par les documents joints en copie au présent acte.

EN CONSEQUENCE, JE VOUS FAIS SOMMATION DE PAYER IMMEDIATEMENT ENTRE MES MAINS LES SOMMES CI-DESSOUS DETAILLEES :

Nature	Montant
Facture FA000970 du 28/10/2022	9 594,00
Facture FA000971 du 28/10/2022	1 836,00
Gout du présent	95,35
TOTAL restant dû en Euros	11 525,35
Soit un Total restant dû en Euros	11 525,35

TRES IMPORTANT

Le paiement doit être effectué ou adressé à mon Etude par tout moyen, avec les références du dossier indiquées en marge.

Sauf le cas d'intérêts conventionnels, cette sommation a pour effet de faire courir les intérêts légaux en exécution de l'article 1153 du Code civil.

Si vous ne payez pas, il sera utilisé pour vous y contraindre les moyens prévus par la loi.